



Extrait du registre des délibérations Réunion du 23 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois avril à dix-huit heures, se sont réunis, conformément aux statuts, les membres du Conseil d'Administration de la régie personnalisée Le Gueulard + en mairie de Nilvange, sur convocation du doyen d'âge, Monsieur Christian SCHOTT, adressée le 16 avril 2014.

Etaient présents :

Elu communautaire : M. Moreno BRIZZI
Elue communautaire : Mme Lucie KOCEVAR
Elue communautaire : Mme Béatrice FICARRA
Personne qualifiée : M. Pascal MADELAINE
Personne qualifiée : M. Christian SCHOTT

N° 2014-22

OBJET : REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DEPLACEMENT DU PERSONNEL DE DROIT PRIVE

Le Président expose au Conseil d'Administration que le personnel peut être amené à utiliser leur véhicule personnel pour les besoins du service uniquement quand le véhicule du service est déjà utilisé.

La Convention Collective Nationale des Entreprises Artistiques et Culturelles, et plus précisément les accords de branche – NAO, prévoit les indemnités de mission (repas et hébergement).

Il appartient au Conseil d'Administration de fixer le taux des indemnités kilométriques. Il est proposé le taux applicable à la directrice, à savoir :

Catégories (puissance fiscale du véhicule)	Jusqu'à 2000 kms	De 2001 à 10000 kms	Au-delà de 10000 kms
De 5 CV et moins	0,25 €	0,31 €	0,18 €
De 6 CV et 7 CV	0,32 €	0,39 €	0,23 €
De 8 CV et plus	0,35 €	0,43 €	0,25 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le conseil d'administration après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'autoriser le personnel à utiliser leur véhicule personnel pour les déplacements qu'il sera amené à effectuer pour les besoins du service

DECIDE d'appliquer le taux des indemnités kilométriques prévu pour la directrice

Membres élus : 5
En activité : 5
Membres présents : 5
Membres ayant donné procuration : 0
Membres absents excusés : 0
Membres absents : 0

Pour copie conforme au registre,
le compte rendu de cette délibération sera affiché
à l'hôtel de communauté de HAYANGE (siège du Gueulard +)
Hayange, le 24 avril 2014
Le Président,


Moreno BRIZZI

